



Septembre 2009



<http://cftctisseo.org>



02/09/2009

Contacts CFTC :

A VOTRE DISPOSITION

Contacts CFTC :

DS Atlanta 06-04-07-64-14  
DS Maîtrise Poste 2675  
DS Lang/métro Poste 2869

Gouzi CHSCT 06-14-70-85-13  
Lotti D. 06-27-36-64-67  
Tardieu JL: 06-83-94-96-27

Rodriguez E 06-81-38-63-79  
Lafont 06-83-05-81-5  
Lys C. Salarié 06-15-38-37-38

Guinier H. 06-27-41-58-88  
Rebeil Loïc 06-77-01-60-27  
Sanchez F. Poste 2754

## LA CFTC A ETE RECUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AML

**LA CFTC OBTIENT LA  
MODIFICATIONS DES TM  
AMPLITUDE LANGLADE :**

TM semaine, les 2 équipes 10 et 13 **rebaptisées 4 et 12 par FO**, sont revues et corrigées par la CFTC, elles auront leur 2<sup>ème</sup> vacation qui reprendra après 15h.

Merci la CFTC, Enfin je vais pouvoir faire ma sieste avant de reprendre mon équipe.



TM Mercredi, une seule équipe reprendra sa deuxième vacation avant 15 heures, pour la CFTC c'est encore une de trop, mais la Direction s'est engagée à construire un accord cadre, pour les conducteurs à amplitudes.

**LA CFTC DEMANDE, 100% DE WE DE REPOS ET UN ACCORD SPÉCIFIQUE POUR LES AMPLITUDES :**

|  |  |  |  |   |   |
|--|--|--|--|---|---|
|  |  |  |  | R | R |
|  |  |  |  | R | R |
|  |  |  |  | R | R |
|  |  |  |  | R | R |
|  |  |  |  | R | R |
|  |  |  |  | R | R |
|  |  |  |  | R | R |
|  |  |  |  | R | R |

La revendication CFTC **100% de repos le WE hiver** pour les AMA et les AML sera discutée prochainement, entre partenaires sociaux et Direction.

**LA CFTC DEMANDE DANS LES PLUS BREFS DELAIS, LA MISE EN PLACE D'UN ACCORD :**

Les équipes AML, devront une fois pour toutes, être régies par un accord, le TM à amplitude ne doit pas être un « fourre – tout ».

Une fois cet accord mis en place, le bureau des méthodes bus ne pourra plus, à chaque changement de TM amplitude faire du n'importe quoi.

**RAPPEL DES 6 COMMANDEMENTS CFTC**

AML

- 1° vacances équilibrées.
- 2° Je pourrais faire ma sieste avant de reprendre ma deuxième partie, après 15h.
- 3° J'aurai tous les WE en hiver, car je les mérite.
- 4° Je ne ferais jamais les premiers et derniers départs, des lignes de titulaires.
- 5° je serais payé en heures supplémentaires si l'amplitude + le temps de travail dépasse 19h30.
- 6° je serais en grève si la DG dégrade mes conditions de travail.



## Relevé de conclusions

**Objet : Titulaires AML**

Rencontre avec le syndicat CFTC

---

Une réunion s'est tenue le 02 septembre 2009 avec le syndicat CFTC sur les conditions de travail des AML.

Gette réunion a permis au partenaire social d'exposer ses revendications :

### **Point 1 – « TM semaine AML »**

#### **Revendications :**

- La deuxième partie des équipes ne doit pas commencer avant 15 heures.
- Une partie d'équipe ne doit pas dépasser 5h30 de temps de travail (conduite + temps annexes)

#### **Réponses :**

Le premier sujet ne fait pas aujourd'hui l'objet d'une règle écrite ou d'un accord.

- Toutefois, deux projets de TM ont été présentés en séance :
  - TM semaine sur lequel aucune vacation d'après-midi ne commence avant 15 heures
  - TM mercredi sur lequel il reste une équipe avec une vacation commençant avant 15 heures.
- Ces aménagements ont eu pour répercussion :
  - Une équipe plus tardive que sur le TM en vigueur
  - Une équipe avec une vacation sur la navette électrique

La mise en place de ce projet pourrait intervenir à partir du 21 septembre 2009.

Nous confirmons qu'une vacation d'une équipe coupée ne doit pas dépasser 5h30 (temps de conduite, temps de prise et fin de service).

### **Point 2 – « Conditions de travail AML »**

#### **Revendications :**

- Ouvrir les négociations sur les conditions de travail des titulaires amplitudes : les caractéristiques des équipes couvertes par ces titulaires et le roulement de repos.

#### **Réponses :**

- Le sujet du roulement des titulaires Amplitude a déjà été travaillé dans le cadre du programme 2008-2009 sans qu'une conclusion ait été trouvée.
- Ce sujet des conditions de travail des titulaires Amplitudes sera inscrit dans un nouveau programme de conditions de travail avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Toulouse, le 02 septembre 2009 (*en attente de signature*)

Le représentant de la Direction

Le représentant du syndicat CFTC